

Prix des Initiatives – Ville de Strasbourg
L'engagement bénévole

En accord avec la volonté renouvelée de la Ville de Strasbourg de favoriser l'engagement bénévole, un prix de 1000 € sera remis dans le cadre du Village des assos 2022.

Quelles associations sont concernées ?

Ce prix concerne toutes les associations inscrites au Village des assos 2022.

Comment candidater ?

Pour tenter de décrocher ce prix, il vous faudra remplir ce formulaire et le renvoyer à la Maison des associations au plus tard 1 semaine avant la manifestation. Celui-ci sera étudié et les candidatures jugées les plus intéressantes donneront lieu à une visite de l'Adjoint à la Maire en charge de la vie associative au stand de l'association lors du Village des assos..

Nom de l'association :

Objet de l'association :

Date de création de l'association :

Nom du ou de la responsable à joindre lors du *Village des assos* :

I. Diagnostic membres / instances décisionnelles / bénévoles actifs

Nombre de membres	
Nombre total des membres composant l'instance dirigeante (Conseil d'administration, Comité de direction, Conseil collégial, etc)	
Nombre de bénévoles actifs	

II. La valorisation de l'engagement bénévole dans les actions

a) La communication

- Présentation d'un outil d'accueil pour accompagner les nouveaux bénévoles **Oui / Non**
- Est-ce possible de fournir un exemplaire de cet outil ? **Oui / Non**

b) Les actions spécifiques

Décrivez les actions menées en faveur de l'engagement bénévole, en interne ou à destination du public :

